



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

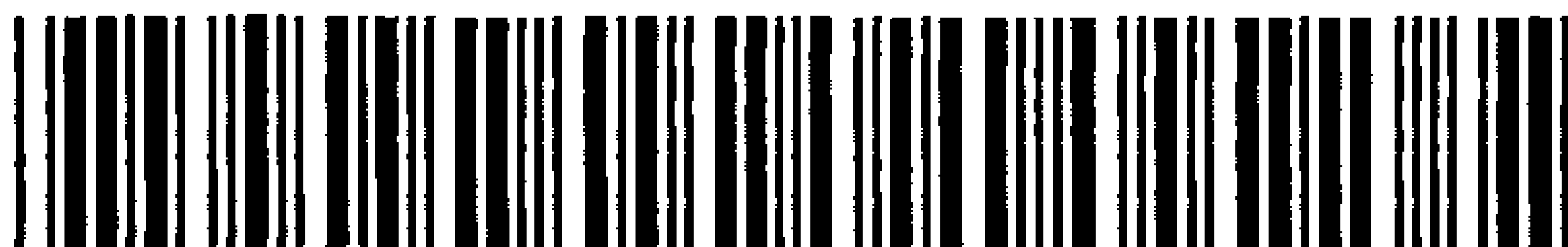
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 09489

Numéro SIREN : 802 031 286

Nom ou dénomination : BARUK

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2014 sous le numéro de dépôt 40218



1404026203

DATE DEPOT :	2014-04-30
NUMERO DE DEPOT :	2014R040218
N° GESTION :	2014B09489
N° SIREN :	802031286
DENOMINATION :	BARUK
ADRESSE :	7-9 rue Pelée 75011 Paris
DATE D'ACTE :	2014/03/26
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	LISTE DES SOUSCRIPTEURS

BARUK

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 8 000 euros

Siège social : 7-9 rue Pelée 75011 PARIS

RCS PARIS en cours

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

- **Souscripteurs :**

- Monsieur Samuel AMAR
- Monsieur David AMAR
- Monsieur Raphael AMAR

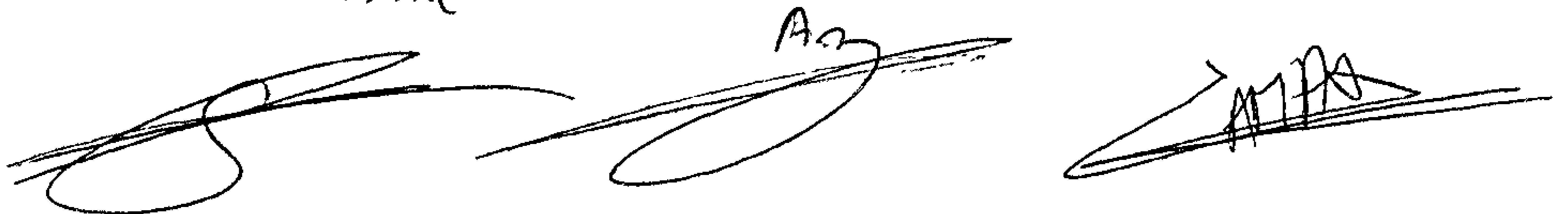
- **Nombre d'actions souscrites :**

- Monsieur Samuel AMAR : 267 actions à 10 euros
- Monsieur David AMAR : 267 actions à 10 euros
- Monsieur Raphael AMAR : 266 actions à 10 euros

- **Somme versée par le souscripteur :**

- Monsieur Samuel AMAR, la somme de 2667 euros
- Monsieur David AMAR, la somme de 2667 euros
- Monsieur Raphael AMAR, la somme de 2666 euros

Fait à PARIS ,
le 26-03-14

Three handwritten signatures in black ink are present at the bottom of the document. The first signature on the left is a large, stylized loop. The middle signature is a horizontal line with a large loop underneath, and the letter 'A' is written above it. The third signature on the right is a horizontal line with several vertical strokes underneath.

*** sous réserve de l'entente**

-
- (1) L'Agence doit cons**
 - (2) Cocher la case cor**
 - (3) 1 exemplaire pour**

**Société anonyme coopérative
des textes relatifs aux Banques
Assurance sous le n° 07 022 5
www.rivespansbanquepopulaire.fr**

- dans la mesure où les sociétés par actions ne sont pas régies par l'exception de l'exception de dispositions de droit civil;

- les dispositions

ARTICLE 4

Le siège social
Tribunal de
commerce e

Total égal a

ARTICLE 8

1 - Le capital
prévues par
unique.

A

Lors d'une a
souscription
totalité de la

La libération
président, c
commerce c

A

évaluation
convertibles
consultation
écrites avan
à comprome
comptes.

Chaque act
consultation

Outre les
intégraleme
sommés do
compte ouv
Les compte
La société a
mois à l'ava

7

modification
régulariser s
A défaut de
la société d
Si, au terme
des droits n
La présente

A

d'associés,
président de
La démission
ou à chacun

Le président
l'ouverture o

objets ou qu'
des statuts

Dans les rap
de gestion e

Par applicat
il sera ci-ap
ou de réduc

A

L'associé un
Il ne peut de
Ses décisio
dans un reg

En cas de
présidence,
soit par télé

A

actions ayant
Sur deuxièm
Elle statue
représentés

b) Sont de
ou indirecte
expresséme

A

a) Assemblée

La convoca
date de la r

L'ordre du j

A

vote de rejet.
Chaque as
complété, c
Le défaut c
l'associé co
Dans les ci
tard le cin
bulletins, le

le 31 mars.
Par excepti
31mars 201

ARTICLE 2

Il est tenu u

A

pertes antérieures
statuts, et au
Sur ce bénéfice
sommés qu'il
réserves fac
Le solde, s'
collectivité
chacun d'eux

A

En cas de p
de l'exercice
dividende m
paiement du
L'offre de pa
associé. Le
nominal, es

AN

Sous réserve
lieu à dissolution
capitaux pro
du capital so

ARTICLE 27

Ad

Chacune de
autre, de s
d'accord, le
en matière
par voie d'o

AN

Cet état a été
à disposition de
soussigné le
La signature
qui seront ré
été immatric

Aj

